



COMMUNIQUÉ D'INFORMATION A LA POPULATION

Inondations - Bulletin n°2 Ville de Redon

Lundi 27 janvier 2025 – 20h

Le Maire de Redon vous informe sur le phénomène inondation actuellement en cours et les moyens mis en œuvre pour la sauvegarde de la population.

Informations sur le phénomène et son évolution

Description du phénomène

Aujourd'hui à 19h34, nous avons noté les niveaux suivants :

- Redon Canal : 4,68 mètres
- Redon Vilaine : 4,30 mètres

Conséquences actuelles

Le Service de Préviation des Crues a placé notre secteur en niveau de vigilance orange pour la Vilaine et pour l'Oust. Quelques habitations ont commencé à être impactées par la montée de l'eau.

En complément des arrêtés de fermeture de voies pris ce matin, de nouveaux axes ont été fermés à la circulation et interdits au stationnement :

- Rue du Val
- Boulevard d'Armorique
- Chemin de la Barge
- Quai Jean Bart
- Rue Jacques Cartier
- Chemin de la Marionnette
- Rue de la Marionnette
- Rue des Marais
- Quai de Brest
- Quai Duguay Trouin
- Quai Saint Jacques
- Route départementale 65 (ancienne route de Saint Perreux)
- Rue de la Goule d'eau

Evolution attendue du phénomène

Les crues de l'amont de la Vilaine et de l'Oust continuent leur évolution vers la Vilaine aval. La phase de montée de crue se poursuit ce soir. En conséquence, des inondations sont attendues dans les prochaines heures sur notre territoire.

Côtes prévues en matinée du 28 janvier 2025 à 6h

- Redon [quai Duguay-Trouin] (Vilaine) : la côte devrait être de 4,55m (prévision centrale) et pourrait atteindre 4,78m (prévision haute).
- Redon [canal] [Ecluse d'Oust] (Canal de Nantes) : la côte devrait être de 4,76m (prévision centrale) et pourrait atteindre 4,97m (prévision haute).

Les informations sur la prévision des crues sont disponibles sur le site internet www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

Les informations sur les voies de circulation départementales sont disponibles sur le site internet <https://www.ille-et-vilaine.fr/inforoute>

communication@mairie-redon.fr

Tél : 02 99 71 05 27

Les mesures prises par les services publics

En conséquence, la Ville a pris les dispositions suivantes :

- Le Plan Communal de Sauvegarde a été déclenché ce matin sous la direction du Poste de Commandement Communal présidé par le Maire, en lien avec les services de l'Etat, de la Région, du Département, de Redon Agglomération, de la Gendarmerie, du Service Départemental d'Incendie et de Secours 35, de l'Etablissement Public Territorial de Bassin Eaux et Vilaine et d'Enedis.
- Une communication porte à porte a été réalisée cet après-midi auprès des habitants des zones concernées et se poursuit ce soir (élus et Police municipale).
- Une distribution de matériaux (parpaings et madriers) a été effectuée par les services de la Ville au sein de différents quartiers directement impactés par la montée de l'eau et se poursuit en soirée.
- Le centre d'hébergement d'urgence a été ouvert en fin d'après-midi dans la salle Lucien Poulard. La Croix rouge accueille et prend en charge les sinistrés qui n'ont pas trouvé d'autres solutions d'hébergement.
- Un centre d'accueil téléphonique a été ouvert (voir ci-dessous).
- Des élus et des agents des services de la Ville et du CCAS sont mobilisés toute la nuit, en concertation étroite avec les services de l'Etat, de la Région, du Département, de Redon Agglomération, de la Gendarmerie, du Service Départemental d'Incendie et de Secours 35, de l'Etablissement Public Territorial de Bassin Eaux et Vilaine et d'Enedis, afin de prendre les mesures adéquates.
- Une surveillance renforcée des zones à risque d'inondations se poursuit.

Consignes à appliquer par la population

Les habitants doivent appliquer les consignes suivantes :

- Ne s'engager en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée
- Se renseigner avant d'entreprendre vos déplacements et être très prudents
- Respecter les déviations mises en place
- Respecter les consignes données par les services de sécurité
- Ne pas se promener le long des berges de rivières et des quais
- Dans les zones inondables, surveiller la montée des eaux et anticiper la mise hors d'eau des mobiliers et biens à protéger (papiers officiels, médicaments...). Les zones en sous-sol, notamment les parkings souterrains, peuvent être dangereuses.
- Rester en vigilance.

Prochain communiqué : Mardi 28 janvier 2025 à 11h

Ce communiqué et les suivants, et toutes les informations sur la situation, seront disponibles sur le site internet de la Ville www.redon.fr et la page Facebook « Vivre à Redon »

CENTRE D'ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE 24 H SUR 24
Ligne exclusivement dédiée aux informations concernant les inondations
02 99 71 03 00

communication@mairie-redon.fr

Tél : 02 99 71 05 27